

## A V I S P U B L I C



1. **Qu'**une demande de démolition a été faite conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2023-04 pour l'immeuble suivant:

**Cadastre 4 006 933, 0 rang du Cap (devant le 363)**

2. **Qu'**une consultation publique portant sur cette demande de démolition d'immeuble aura lieu le lundi 20 novembre 2023, à 19 h, à la salle communautaire. Lors de cette rencontre, le comité entendra toute personne intéressée sur ladite demande;
3. **Que** toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et greffier-trésorier de la municipalité à l'adresse ci-dessous, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou de l'affichage sur l'immeuble concerné, soit avant le jeudi 26 octobre 2023;
4. **Que** toute personne qui souhaite acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial ou le caractère locatif peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du directeur général et greffier-trésorier pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble;

**Donné à Kamouraska**

**Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière**

mychelle.levesque@kamouraska.ca

67, avenue Morel Kamouraska (Québec) G0R 1M0